

ANNEXE 1 :

LES RESULTATS DE L'EXPERIMENTATION DANS LES DEPARTEMENTS PREFIGURATEURS

1.1 Contexte

L'expérimentation a été lancée en mai 2024. Elle a concerné 18 départements.



Cette expérimentation a visé à permettre à chaque territoire de construire sa méthode de déploiement du socle attendu sans imposer de passage obligé.

1.2 Bilan national établi par la CNSA

L'objectif de l'expérimentation n'était pas de mesurer des résultats en direction des populations mais de démontrer aux acteurs l'intérêt d'un travail partagé. A ce titre, l'expérimentation n'a pas fait l'objet à proprement parler d'une évaluation nationale, même si chaque territoire a pu mobiliser un accompagnement de la part des équipes de la CNSA.

En février 2025, la CNSA a présenté les premiers enseignements liés à la préfiguration du SPDA sur les 18 départements préfigurateurs. Ces enseignements ont à ce stade un caractère général mais permettent d'identifier les conditions de réussite du déploiement :

- Positionner le SPDA comme un espace commun permettant aux acteurs de se rejoindre sur d'orientations communes ;
- Partager les responsabilités dans le respect des compétences détenues et de co-porter la démarche ;
- S'appuyer sur une animation territoriale à maille fine au plus près des lieux de vie des personnes ;
- Associer les personnes et leurs représentants au recueil des besoins mais aussi à la construction du SPDA.

1.3 Retour d'expériences des Caf

Chaque Caf des 18 territoires d'expérimentation du SPDA a partagé un retour d'expérience. L'analyse de ces éléments met en évidence :

- L'intérêt de bien positionner les Caf dans le tour de table partenarial,
- L'opportunité de valoriser les offres déployées par les Caf tant en matière d'accès aux droits qu'en matière d'offre de services territoriaux.

En effet, près de la moitié de ces CAF ont été invitées à participer à l'expérimentation du SPDA dès son lancement.

Les Caf du Nord, des Alpes-Maritimes, de la Sarthe, de Loir –et-Cher, de Seine-Maritime, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, des Yvelines et de la Guyane qui ont été sollicitées dès le démarrage de l'expérimentation indiquent que cette sollicitation a été engagée dans le cadre d'instances déjà existantes de type consortium élargi à la thématique de l'autonomie ou au sein du GIP MdpH, et en associant un large panel d'acteurs : MDA, Dsden, ARS, Caf, Msa, Cpam, Carsat, Cdca, Cap Emploi.

Les Caf sollicitées ont notamment contribué :

- à une phase de diagnostic visant à identifier les priorités d'action en consultant les usagers (ex : Caf de la Guyane, des Alpes-Maritimes et de Seine –Saint-Denis);
- à des ateliers de travail : accueil, information, orientation, instruction des droits, travail sur les délais et les modalités d'instruction des demandes, dynamique partenariale (ex : Caf de la Sarthe, du Nord et des Yvelines) ;
- à un partenariat renforcé avec la MdpH, en mobilisant l'approche populationnelle et l'offre de service spécifique Adulte Handicap (ex : Caf de la Somme).

Plusieurs CAF indiquent ne pas avoir été informées ou associées à ce stade : c'est le cas des Caf de la Gironde, de l'Hérault, de la Corrèze, du Finistère, de la Mayenne et de la Meurthe-et-Moselle. Pour autant, plusieurs d'entre elles rappellent qu'elles sont d'ores et déjà impliquées dans des travaux susceptibles de rejoindre le SPDA : à titre d'illustration, la Caf de la Gironde déploie le PRH avec l'ARS et la MSA, la Caf de Meurthe-et-Moselle participe aux groupes de travail de la communauté 360.

Pour les Caf expérimentatrices, plusieurs composantes peuvent être valorisées dans le cadre du SPDA :

- La valorisation des offres de service de la Caf :
 - Accueil, information, orientation ;
 - Accessibilité aux services ;
 - Offre d'accueil dont rendez-vous en langue des signes ;
 - Dématérialisation des échanges CAF-MDPH ;
 - Les dispositifs (bonus, PRH) favorisant le soutien à l'offre d'accueil en structures de droit commun et les aides au départ en vacances (réseau passerelles) ;
 - Contribution à la dynamique de la Communauté 360 sur les champs de l'accès aux droits, de l'accès aux loisirs, au sport, au répit, aux activités péri et extra-scolaires, aux passerelles avec

l'école, au logement ;

- Identification des dispositifs parfois moins connus (ex. les dispositifs pour les proches aidants, les aides extra légales, etc.).

- La valorisation de la coopération entre les acteurs :

- Parcours handicap AAH (transition d'âge et d'activité) et AEEH (transition d'âge, ODS travail social et en action sociale tant via le financement des équipements que les aides financières individuelles, en particulier sur les vacances) et les prestations Ajpp et l'Ajpa ;
- Coordination avec les partenaires pour une meilleure évaluation des besoins ;
- Accompagnement des publics vulnérables avec des solutions concrètes et adaptées ;
- Développement d'une approche proactive d'aller vers les bénéficiaires isolés dans une approche préventive ;
- Partenariat avec les France Services, qui disposent déjà d'un module de formation initiale sur le handicap, le développement des liens avec les partenaires dans l'instruction et la gestion des droits.

Plusieurs Caf ont également été amenées à faire évoluer leurs actions à la faveur de l'expérimentation :

- Expérimentation d'une permanence de deux journées par mois pour des rendez-vous physiques ou téléphoniques, pris en amont par le personnel de la Mda pour des personnes en situation de handicap (Caf des Alpes-Maritimes) ;

- Echanges avec les CCAS, le département et la CARSAT sur la prévention des ruptures de droits AAH / retraite initié (Caf du Nord, Caf des Hauts –de-Seine) ;

- Formalisation d'un parcours partenarial sur l'AAH, l'AEEH et l'AJPP (Caf de Seine-Saint-Denis) ;

- Amélioration des supports d'information sur les démarches administratives (Caf de la Guyane).

L'expérimentation a également fait évoluer le partenariat de la CAF, principalement avec la MDPH, l'ARS et les Maisons départementales de l'autonomie (MDA) :

- promotion du pôles ressource handicap (Caf de Moselle) ;

- accélération du calendrier de passage à la gestion des flux dématérialisés avec la MDPH (Caf de Guyane) ;

- identification de nouveaux partenaires associatifs (Caf des Hauts-de-Seine).